

## PROFIL D'AUTOÉVALUATION

Annexe 2

### PARTIE B

Au fil des pages qui suivent, vous trouverez des descriptions des connaissances, des aptitudes ou du jugement pertinents à vos fonctions en qualité de TRM. Veuillez évaluer vos connaissances/votre rendement à l'égard de chacune des déclarations suivantes en cochant la(les) case(s) qui convien(nen)t en regard de la déclaration. Il se peut que vous jugiez souhaitable de cocher plus d'une case afin de tenir compte de manière plus précise de votre situation actuelle. Une description des catégories d'autoévaluation est fournie ci-dessous.

NOM :

DATE :

---

#### CATÉGORIES (COTES) D'AUTOÉVALUATION

- |                          |  |   |   |
|--------------------------|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> | Bonnes connaissances et exécution                            | = | Je connais bien ce domaine et j'exécute constamment bien mes fonctions dans ce domaine.   |
| <input type="checkbox"/> | Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer | = | J'exécute bien mes tâches dans ce domaine; toutefois, j'aimerais perfectionner ou améliorer mes connaissances, mes aptitudes ou mon jugement. |
| <input type="checkbox"/> | Je peux enseigner à d'autres ou les orienter                 | = | Je connais ce domaine tellement bien que je peux l'enseigner à d'autres et/ou leur fournir une orientation, ou je le fais déjà.               |
| <input type="checkbox"/> | s.o.   | = | Sans objet en ce qui me concerne dans mon rôle déterminé en qualité de TRM.   |
-

## COMPÉTENCES ESSENTIELLES LÉGISLATION, NORMES ET DÉONTOLOGIE

Les TRM sont membres de l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario, ce qui garantit qu'ils ont respecté les exigences en matière d'instruction professionnelle de l'Ordre et qu'ils continuent à s'autoéduquer concernant les questions d'ordre pratique, juridique, déontologique et autres qui se rapportent à la profession.

### COMPÉTENCES ESSENTIELLES :

Les TRM doivent comprendre et respecter la législation régissant l'exercice de la profession, les normes d'exercices élaborées par l'Ordre ainsi que le Code de déontologie.

### INDICATEURS

En qualité de TRM,

	Bonnes connaissances et exécution	Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer	Je peux enseigner à d'autres ou les orienter	s.o.
1. Je conserve les connaissances, les aptitudes et le jugement afin d'exécuter toutes les interventions effectuées dans le cadre de l'exercice de la profession.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Je respecte toutes les lois et lignes directrices provinciales et fédérales pertinentes régissant l'exercice de la profession.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Je respecte les normes d'exercice élaborées par l'Ordre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Je respecte le Code de déontologie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Je respecte tous les règlements pris en application de la <i>Loi de 1991 sur les technologues en radiation médicale</i> (LTRM), dont :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(v) l'assurance de la qualité;				
(vi) l'inscription;				
(vii) la faute professionnelle;				
(viii) la publicité.				

## MATÉRIEL ET MATIÈRES

Le travail des TRM comporte l'utilisation d'une vaste gamme de matériel et de matières. Les TRM doivent connaître les fonctions, les capacités, les caractéristiques techniques et les dangers des matières et du matériel utilisés dans le cadre de l'exercice de leur profession.

### COMPÉTENCES ESSENTIELLES :

Les TRM doivent posséder les connaissances, les aptitudes et le jugement afin de choisir le matériel et les matières qui conviennent en vue d'interventions ordonnées par un médecin (ou d'autres praticiens du domaine des soins de la santé énumérés dans la *Loi sur la protection contre les rayons X*), afin de prendre des décisions concernant leur qualité, leur capacité de réparation et leur fonctionnalité et de prendre toutes mesures correctives nécessaires afin de respecter les normes fixées par la législation, les politiques de l'établissement et les lignes directrices des fabricants. Au besoin, les TRM doivent être en mesure de préparer ou de construire des appareils et des matières personnalisés. Les TRM doivent être adeptes à faire une utilisation sécuritaire, efficiente et efficace des ressources en vue de produire les renseignements concernant l'examen ou les effets relatifs au traitement souhaités.

### INDICATEURS

#### En qualité de TRM,

	Bonnes connaissances et exécution	Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer	Je peux enseigner à d'autres ou les orienter	s.o.
1. Je m'assure de la préparation de la pièce en vue de l'intervention précisée dans l'ordonnance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Je choisis et installe le matériel et les matières nécessaires en vue de l'intervention précisée dans l'ordonnance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Je choisis les substances indiquées qui doivent être administrées par voie orale, par voie d'injection ou d'inhalation ou à travers ou dans le rectum ou une ouverture artificielle dans le corps, au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Je prépare des substances diagnostiques ou thérapeutiques au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. J'effectue correctement ou m'assure qu'ont été effectués correctement les essais de contrôle de la qualité exigés à l'égard de chaque article de matériel et de toutes matières utilisés dans le cadre de l'intervention ordonnée, conformément à la législation applicable et aux politiques de l'établissement ainsi que les lignes directrices des fabricants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Je décide si les résultats des essais de contrôle de la qualité sont acceptables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Si les essais de contrôle de la qualité ne se situent pas dans des limites acceptables, je prends des mesures correctrices afin de m'assurer que les normes fixées par la législation, les politiques de l'établissement et les lignes directrices des fabricants sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Je décide de la technique et du protocole à utiliser dans le cadre de l'intervention, je les fixe et les vérifie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- |   |   |                          |                          |                          |                          |
|---|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 9.  | Je vérifie tous les appareils nécessaires d'immobilisation et/ou de modifications du faisceau.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10.   | J'utilise les dispositifs de protection qui s'imposent.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en radiothérapie ou en médecine nucléaire :</b> |   |                          |                          |                          |                          |
| 11.   | Je construis des dispositifs d'immobilisation et/ou des appareils de modification du faisceau au besoin.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en résonance magnétique :</b>                   |   |                          |                          |                          |                          |
| 12.   | J'administre et je suis les précautions nécessaires en matière de sécurité afin d'accéder à la chambre magnétique.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en médecine nucléaire :</b>                     |   |                          |                          |                          |                          |
| 13.   | J'élimine tout éluat périmé, inutilisé ou contaminé, toutes matières radioactives ainsi que tout dispositif administratif conformément à la législation et aux protocoles établis en matière de sécurité. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 14.   | Je stocke les produits radiopharmaceutiques conformément aux caractéristiques techniques des fabricants.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## EXAMENS DIAGNOSTIQUES ET TRAITEMENT PAR RAYONNEMENTS

Les TRM sont des professionnels de soins de la santé qui ont recours aux rayonnements ionisants, aux produits radiopharmaceutiques et à l'électromagnétisme (champs magnétiques statiques et radiofréquences) afin de créer des images qui servent dans le cadre d'exams diagnostiques par imagerie ou sont utilisées afin de définir et d'enregistrer des paramètres de traitement. Ces images peuvent être dynamiques, sur film, des visualisations numériques, des modèles tridimensionnels ou des gabarits. Les TRM se spécialisant en radiothérapie et en médecine nucléaire administrent les rayonnements ionisants afin de traiter le cancer et d'autres maladies.

Les TRM qui appliquent des rayonnements ionisants le font en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la protection contre les rayons X* et au besoin, de la *Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires* et les règlements respectivement pris en application de celles-ci, et conformément à ceux-ci. Il est permis aux TRM d'appliquer l'électromagnétisme pour l'imagerie par résonance magnétique aux termes d'une exemption prévue dans un règlement pris en application aux termes de la *Loi de 1991 sur les professions de santé réglementées*.

Les TRM accomplissent quatre actes autorisés qu'il leur est permis d'exécuter aux termes de la *Loi de 1991 sur les technologues en radiation médicale*. Les quatre actes autorisés qu'il est permis aux TRM d'exécuter sont les suivants :

- 1) effectuer des prélèvements sanguins par voie veineuse;
- 2) administrer des substances par voie d'injection ou d'inhalation;
- 3) administrer des substances de contraste à travers ou dans le rectum ou une ouverture artificielle dans le corps;
- 4) pratiquer le tatouage.

Les TRM peuvent accepter la délégation d'autres interventions qui constituent des actes autorisés aux termes de la *Loi de 1991 sur les professions de santé réglementées*, à la condition de respecter cette loi ainsi que les Lignes directrices globales.

### COMPÉTENCES ESSENTIELLES :

Les TRM doivent être en mesure de créer des images qui sont suffisamment précises et claires à des fins diagnostiques ou de traitement ordonnées par un médecin (ou un autre praticien du domaine des soins de la santé énuméré dans la *Loi sur la protection contre les rayons X*) tout en ayant recours au minimum de rayonnements ou d'électromagnétisme (radiofréquences) nécessaires dans le cadre d'un examen ou d'un traitement. Les TRM doivent être adeptes à évaluer la validité technique des images et des épreuves afin de s'assurer que les images sont suffisantes. Les TRM doivent être en mesure d'administrer l'application thérapeutique de rayonnements ionisants de façon exacte et conformément à la prescription de traitement ordonnée par un médecin aux termes de la *Loi sur la protection contre les rayons X*. Les TRM ne doivent pas appliquer ni administrer des rayonnements ionisants sauf si les conditions aux termes de la législation applicable (dont la *Loi sur la protection contre les rayons X* et les règlements pris en application de celle-ci, ainsi que la *Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires*, et les règlements pris en application de celle-ci ainsi que les permis délivrés aux termes de celle-ci) ont été respectées.

Les TRM doivent être en mesure d'accomplir les quatre actes autorisés qui relèvent d'eux (actes permis) selon ce qui est exigé dans le cadre d'exercice de la profession. Ils ne doivent pas accomplir les actes permis, ou tout acte autorisé exempté, à moins que les conditions aux termes de la *Loi de 1991 sur les professions de santé réglementées*, la *Loi de 1991 sur les technologues en radiation médicale*, les règlements respectivement pris en application de celles-ci et les Lignes directrices globales ont été respectées. Les TRM ne doivent accomplir des actes autorisés délégués que conformément aux conditions énoncées dans la *Loi de 1991 sur les professions de santé réglementées* et les Lignes directrices globales.

**INDICATEURS**  
**En qualité de TRM,**

	Bonnes connaissances et exécution	Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer	Je peux enseigner à d'autres ou les orienter	s.o.
1. Je place le patient dans la position exigée en vue de l'examen ou du traitement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. J'exécute des interventions comportant l'application ou l'administration de rayonnements ionisants uniquement lorsque les conditions aux termes de la législation applicable (dont la <i>Loi sur la protection contre les rayons X</i> et les règlements pris en application de celle-ci, ainsi que la <i>Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires</i> , les règlements pris en application de celle-ci et les permis délivrés aux termes de celle-ci) ont été respectées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Je n'exécute que les actes autorisés qui font l'objet d'une autorisation, d'une exemption ou d'une exception aux termes de la législation, ou qui ont été délégués conformément à la législation et aux Lignes directrices globales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Je n'exécute des actes permis, ou des actes autorisés délégués ou exemptés, que lorsque les conditions aux termes de la législation et des Lignes directrices globales ont été respectées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Je n'exécute aucune intervention qui pourrait causer des lésions corporelles graves sauf si cette intervention s'inscrit dans le champ d'application de la profession ou si la législation m'autorise à le faire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Je m'assure que la zone qui doit faire l'objet d'un diagnostic ou d'un traitement s'affichera sur le film impressionné ou sera saisie électroniquement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. J'utilise des dispositifs de protection contre les rayonnements et d'autres dispositifs de protection des patients au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Je donne des directives au patient sur les procédures relatives à la respiration et au mouvement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Je m'assure que l'orientation du corps ainsi que les autres paramètres pertinents sont marqués correctement sur l'image.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Je m'assure que l'exposition procure une qualité d'image optimale en ayant recours à un minimum de rayonnements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Je m'assure que les résultats de l'examen (film, image électronique ou autre saisie de données informatiques) fournissent tous les renseignements exigés dans l'ordonnance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- |  |                          |                          |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 12. J'exécute les interventions ordonnées.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 13. J'évalue l'état du patient dans le cadre du traitement ou des interventions et je réagis en conséquence.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en radiographie, en médecine nucléaire ou en résonance magnétique :</b>  |                          |                          |                          |                          |
| 14. Je décide si l'image possède une qualité diagnostique suffisante ou si des images supplémentaires sont nécessaires ou doivent être reprises.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en résonance magnétique :</b>  |                          |                          |                          |                          |
| 15. J'exécute des interventions comportant l'application de l'électromagnétisme (champs magnétiques statiques et radiofréquences) uniquement lorsque les conditions aux termes de la <i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i> et des règlements pris en application de celle-ci ont été respectées. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en radiothérapie :</b>   |                          |                          |                          |                          |
| 16. J'élabore une répartition optimale du traitement pour chaque patient.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 17. Je calcule les doses de traitement et durée d'administration.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 18. Je m'assure de l'emploi de systèmes de classement et de vérification.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 19. Je cerne le champ et les volumes de traitement.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 20. Je choisis et/ou je vérifie les paramètres de traitement.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 21. J'administre le traitement.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 22. Je décide si l'image vérifie les paramètres de traitement ou s'il faut reprendre une image.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
-

## EXERCICE SÉCURITAIRE

Les TRM font fonctionner du matériel, appliquent des rayonnements ionisants et l'électromagnétisme (champs magnétiques statiques et radiofréquences) et ils administrent des produits radiopharmaceutiques, lesquels peuvent tous être dangereux s'ils sont utilisés de façon incorrecte. Par conséquent, ils s'efforcent de réduire le risque de lésions à leurs patients, à eux-mêmes, à leurs collègues ainsi qu'à toute autre personne qui peut être présente dans le milieu d'exercice en tout temps et à l'égard de tout aspect de leur exercice.

### COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Les TRM doivent disposer des connaissances, des aptitudes et du jugement en vue d'exercer leur profession de manière sécuritaire en adhérant à l'ensemble de la législation et des lignes directrices provinciales et fédérales pertinentes, des protocoles et politiques du service, et des directives des fabricants concernant la santé et la sécurité. Si des problèmes inattendus ou des urgences surviennent, les TRM doivent être compétents et préparés en vue de gérer la situation ou d'aider à sa gestion.

### INDICATEURS

En qualité de TRM,

	Bonnes connaissances et exécution	Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer	Je peux enseigner à d'autres ou les orienter	s.o.
1. Je respecte l'ensemble des politiques du service, et de la législation et des lignes directrices provinciales et fédérales pertinentes concernant la santé et la sécurité, notamment :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(i) la <i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i> et les règlements pris en application de celle-ci;				
(ii) la <i>Loi de 1991 sur les technologues en radiation médicale</i> et les règlements pris en application de celle-ci;				
(iii) la <i>Loi sur les hôpitaux publics</i> et les règlements pris en application de celle-ci;				
(iv) la <i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i> et les règlements pris en application de celle-ci;				
(v) la <i>Loi sur la protection contre les rayons X</i> et les règlements pris en application de celle-ci;				
(vi) la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> et les règlements pris en application de celle-ci;				
(vii) les lignes directrices de la Direction générale de la protection de la santé de Santé et Bien-être social Canada;				
(viii) la <i>Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires</i> et les règlements pris aux termes de celle-ci ainsi que les permis délivrés aux termes de celle-ci;				
(ix) les appareils radiographiques en diagnostic médical partie A : Techniques de sécurité recommandées pour l'installation et l'utilisation (Code de sécurité 20A);				
(x) le principe ALARA (principe du niveau de risque le plus bas que l'on peut raisonnablement atteindre).				

- |     |   |                          |                          |                          |                          |
|-----|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2.  | Je réalise des essais de contrôle de la qualité convenables à l'égard de tout le matériel et de toutes les substances devant servir dans le cadre d'une séance d'examen ou de traitement.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.  | Je prends des mesures correctives si les essais de contrôle de la qualité ne se situent pas dans des limites acceptables.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.  | Je n'utilise que des substances qui n'ont pas atteint leur date ou moment de péremption.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.  | Je vérifie l'identité du patient à l'égard de l'ensemble des interventions et des examens aux fins de traitement.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6.  | J'établis si une patiente entre les âges de 10 et 55 ans est susceptible d'être enceinte et je fournis les explications et obtiens les consultations nécessaires ou je mets en œuvre des restrictions essentielles.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7.  | J'avise le médecin, le radiologue ou le radio-oncologue du patient de toute contre-indication à l'intervention ordonnée et j'obtiens la permission de procéder à l'intervention ou d'y mettre fin.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8.  | Je tiens compte des limitations physiques et émotionnelles du patient et je m'assure que l'on ne s'attendra pas de celui-ci qu'il effectue une tâche ou un mouvement qui pourrait lui causer une lésion corporelle.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9.  | Je m'assure qu'aucun équipement ne puisse causer de blessures à un patient.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. | J'ai recours au principe ALARA afin de minimiser l'exposition du patient aux rayonnements et à l'électromagnétisme (champs magnétiques statiques et radiofréquences) dans le cadre de tout examen ou de toute procédure déterminée.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. | J'utilise les dispositifs de protection au besoin.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. | Je mets en branle des procédures d'urgence, j'avise un médecin (si cela est possible) et je dispense un traitement d'urgence ou j'aide à le prodiguer au besoin, si un patient subit une réaction nocive à un traitement ou à des substances administrées par voie orale, par voie d'injection, par voie d'inhalation ou à travers ou dans le rectum ou une ouverture artificielle dans le corps. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 13. | J'utilise des techniques aseptiques et des procédures de prévention des infections convenables dans le cadre des examens ou du traitement.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 14. | Je me protège, et je protège mes collègues, les autres membres de l'équipe de soins de santé, toute autre personne qui peut être présente ainsi que tout patient de toute exposition inutile à des rayonnements.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 15. | Je m'assure que tous les dispositifs d'immobilisation immobilisent le patient dans la position en vue du traitement ou de l'examen qui convient dans le cadre de l'intervention précisée dans le dossier ou l'ordonnance du patient conformément à la politique du service.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- |     |   |                          |                          |                          |                          |
|-----|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 16. | J'évalue l'état du patient dans le cadre du déroulement du traitement ou de l'intervention.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 17. | Je retire tous les marqueurs ainsi que tout le matériel et les dispositifs accessoires avant de donner congé au patient.<br><b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en radiographie, en médecine nucléaire ou en résonance magnétique :</b>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 18. | Je vérifie si une patiente entre les âges de 10 et 55 ans est susceptible d'allaiter et je fournis les explications et obtiens les consultations nécessaires ou je mets en œuvre des restrictions essentielles.<br><b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en résonance magnétique (RM) :</b> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 19. | Je m'assure qu'il n'existe aucune contre-indication qui puisse nuire au patient ou faire en sorte qu'il ne doive pas subir l'examen.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 20. | Je m'assure que tout le matériel et tous les dispositifs, tant ceux qui se rapportent au patient déterminé que ceux qui sont accessoires, sont compatibles avec la RM avant des les introduire dans la zone de RM.<br><b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en radiothérapie :</b>          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 21. | J'étiquette et j'oriente tout le matériel accessoire qui est propre au patient.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## RELATION AVEC LES PATIENTS

La technologie de radiation médicale est une profession de soins de la santé dont la préoccupation principale porte sur les soins prodigués aux patients.

### COMPÉTENCES ESSENTIELLES :

Les TRM doivent être en mesure d'accepter l'autonomie du patient et son droit, ou le droit de son représentant, de refuser le service. Les TRM doivent traiter tous les patients avec dignité et respect. Les TRM doivent conserver des frontières professionnelles claires et convenables dans le cadre de la relation entre le TRM et le patient. Les TRM doivent disposer des connaissances, des aptitudes et du jugement nécessaires afin d'éviter d'exposer les patients à des risques de lésion, des souffrances ou une détresse inutiles. Les TRM doivent être en mesure de fournir des réponses convenables aux demandes de renseignements du patient concernant les interventions et les questions connexes. Les TRM doivent comprendre comment protéger la confidentialité de tous les renseignements concernant les patients obtenus dans le cadre de leur profession et agir en ce sens.

### INDICATEURS

En qualité de TRM,

	Bonnes connaissances et exécution	Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer	Je peux enseigner à d'autres ou les orienter	s.o.
1. Je fournis des renseignements clairs et compréhensibles au patient, ou au représentant du patient, avant, pendant et après le traitement, en ayant recours à un interprète au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Je fournis au patient, ou à son représentant, l'occasion de poser des questions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Je fournis au patient, ou à son représentant, des réponses à ses questions dans le cadre des responsabilités qui m'incombent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Je défère les questions du patient, ou du représentant de celui-ci, qui dépassent le cadre de mes responsabilités, à un professionnel de la santé convenable afin que ce dernier fournisse les réponses.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Je n'effectue des examens ou un traitement qu'avec le consentement éclairé du patient ou du représentant de celui-ci.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Je modifie les interventions en fonction de l'état et des besoins physiques, médicaux et/ou émotionnels du patient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Je demande au patient de ne retirer que les vêtements et les articles qui nuiraient à l'examen ou aux interventions en vue du traitement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Je fournis au patient une chemise d'hôpital ou un drap afin de couvrir les zones où les vêtements ont été retirés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- |     |   |                          |                          |                          |                          |
|-----|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 9.  | J'explique au patient dans quelles circonstances et où il se pourrait que je le/la touche et pourquoi.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. | Je ne touche le patient que dans les zones nécessaires afin de faciliter l'exécution de l'intervention.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. | Je préserve la confidentialité de tous les renseignements concernant le patient, sauf lorsque la divulgation est nécessaire afin de faciliter un diagnostic ou un traitement du patient ou lorsque je suis tenu(e) ou autorisé(e), de par la loi, à divulguer de tels renseignements. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. | Je respecte l'ensemble de la législation pertinente, par exemple la <i>Loi sur le consentement aux soins de santé</i> ainsi que toutes les lignes directrices de l'OTRMO se rapportant au consentement.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 13. | Je respecte la <i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i> et toutes les lignes directrices de l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario se rapportant à la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.                                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## REGISTRES ET RAPPORTS

La création et la conservation de registres et de rapports constituent des éléments essentiels de l'exercice de la profession de tous les TRM. Les registres et les rapports des TRM fournissent des renseignements à d'autres professionnels de la santé concernant les aspects pertinents des soins, du traitement et de l'évaluation du patient.

### COMPÉTENCES ESSENTIELLES :

Les TRM doivent être aptes à créer des registres, des dossiers, des rapports d'incident et autres rapports qui font état du diagnostic, du traitement, de l'assurance de la qualité, des consignes de sécurité en milieu de travail et concernant le patient qui ont été réalisés. Les TRM doivent posséder les connaissances, les aptitudes et le jugement nécessaires afin de consigner les renseignements qui identifient convenablement les sujets de toutes les images qu'ils créent et de tous les traitements qu'ils administrent. Les TRM doivent être adeptes à produire des registres et des rapports qui sont précis, complets, lisibles et opportuns en tout temps.

### INDICATEURS

En qualité de TRM,

	Bonnes connaissances et exécution	Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer	Je peux enseigner à d'autres ou les orienter	s.o.
1. Je consigne par écrit les résultats des essais de contrôle de la qualité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Je consigne par écrit et signale tout problème ou toute défectuosité du matériel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Je consigne par écrit toutes allergies, tous résultats d'analyses anormaux ou toutes autres contre-indications aux interventions ordonnées, et j'en avise le médecin traitant ou le radiologue en chef.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Je marque sur toutes les images l'identité du patient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Je m'assure que toutes les images sont archivées, conformément aux principes et aux lignes directrices établis par l'établissement de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Je consigne par écrit les réactions du patient au traitement ou à l'intervention ou à toutes substances administrées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Je consigne par écrit tous les aspects des soins prodigués au patient et toutes les interventions réalisées, y compris les traitements d'urgence et les descriptions de toute décision de s'écarter des procédures normalisées, ainsi que les motifs pour cette décision, sur les formulaires d'ordonnance, les prescriptions de traitement, les dossiers du patient ou toute autre documentation pertinente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- |     |  |                          |                          |                          |                          |
|-----|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 8.  | Je fais parvenir les registres, les images et les données pertinentes du client aux destinataires qui s'imposent.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9.  | Je consigne par écrit toute restriction se rapportant au contact personnel ainsi que tous soins particuliers ou de suivi exigés et j'en informe le patient et/ou le personnel infirmier.<br><b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en médecine nucléaire ou en radiothérapie :</b>                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. | Je consigne par écrit les résultats des essais radiopharmaceutiques, des essais de contrôle de la qualité et autres essais, des préparations radioactives et des méthodes d'élimination des produits pharmaceutiques radioactifs.<br><b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en médecine nucléaire :</b> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. | Je consigne par écrit la réception et l'élimination de produits radiopharmaceutiques et producteurs de déchets.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. | J'étiquette les préparations radiopharmaceutiques.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 13. | Je tiens des registres de distribution de produits radiopharmaceutiques et pharmaceutiques.<br><b>En outre, en qualité de TRM spécialisé en radiothérapie :</b>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 14. | Je mets en œuvre une directive médicale à l'égard d'échantillons d'analyse.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 15. | Je consigne par écrit et je communique toutes préoccupations que j'ai concernant le traitement ou la prescription de traitement au personnel traitant en radio-oncologie, selon ce qui est nécessaire.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## LIGNES DIRECTRICES GLOBALES

Les Lignes directrices globales ont pour objectif d'établir un cadre de référence pour les TRM qui exécutent des interventions constituant des actes autorisés relevant des TRM et qui acceptent la délégation d'interventions constituant des actes autorisés, ainsi qu'un cadre de prise de décisions afin de décider de l'opportunité d'exécuter des services ou des interventions qui dépassent les limites des attentes principales de l'exercice d'un TRM.

### INDICATEURS En qualité de TRM,

	Bonnes connaissances et exécution	Bonnes connaissances et exécution mais je voudrais améliorer	Je peux enseigner à d'autres ou les orienter	s.o.
1. Je comprends le fonctionnement du modèle des champs d'application/des actes autorisés de la <i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i> ainsi que son application pratique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. J'exerce ma profession de manière sécuritaire, efficace et déontologique lorsque je réalise des interventions constituant des actes autorisés relevant des TRM.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. J'accepte la délégation d'interventions constituant des actes autorisés qui ne relèvent pas des TRM lorsque toutes les conditions énoncées dans les Lignes directrices globales ont été respectées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Je prends les mesures qui s'imposent lorsque je ne suis pas en mesure de mettre en œuvre des services ou interventions de manière sécuritaire, efficace et déontologique, conformément à la législation et aux Normes d'exercice.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>